

# Compte rendu de la séance du vendredi 02 mars 2018

Présents : Bernard BOLORONUS, Jean BUEB, Olivier EGGENSPIELER, Rachel BOSSWINGEL, François JACQUOT, Sylvie NATIVEL, Guillaume VIRON, Laurent

**WIEST** 

Absents : Yannick PANDIN Excusés : Céline KLEIN

Procuration: David FINK par Jean BUEB

Secrétaire(s) de la séance : Olivier EGGENSPIELER

# Ordre du jour:

- 1. Location du bungalow
- 2. Opération Haut-Rhin Propre
- 3. Achat de la maison REININGER
- 4. Travaux à prévoir
- 5. Appel à projet « WiFi4EU »
- 6. Divers

# Délibérations du conseil :

Le compte rendu de la séance du 02 février 2018 n'appelle aucune observation de la part des membres du Conseil Municipal, et est adopté à l'unanimité des membres présents.

# LOCATION DU BUNGALOW (2018 03 01)

Monsieur le Maire rappelle que le bungalow situé dans la cour de la mairie est loué à la couturière Couture Krystel . Le local est partagé avec Majorie Couture, il y a lieu d'établir un bail pour Majorie Couture également.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Fixe** le loyer mensuel à 200,00 € (deux cents euros) charges comprises pour chacune des deux auto-entreprises, à savoir Couture Krysel et Couture Marjorie,

#### Autorise le Maire à signer :

- le contrat de location établi à Couture Marjorie,
- l'avenant établi à Couture Krystel,
- ainsi que tout document s'y rapportant.

#### **OPERATION HAUT-RHIN PROPRE**

La matinée Haut-Rhin Propre se déroulera samedi 7 avril de 9h à 12h. Un casse-croûte sera offert aux participants.

#### ACHAT DE LA MAISON REININGER (2018 03 02)



# République française DEPARTEMENT du HAUT-RHIN COMMUNE DE BALLERSDORF

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que la proposition d'un montant de 73 000 € faite pour l'achat de la maison REININGER, 1 rue de la Brigade Alsace Lorraine a été refusée par le Juge des tutelles (Mme REININGER a été placée sous tutelle depuis 2014). Le prix plancher auquel la propriété peut être vendue est de 75 000 €.

Le Conseil Municipal décide, avec 6 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre :

- de proposer le montant de 75 000 € pour l'achat de la propriété sis 1 rue de la Brigade Alsace Lorraine,
- de charger le Maire d'éxécuter la présente décision,
- d'autoriser le Maire à signer tout document concernant cette affaire.

## TRAVAUX A PREVOIR

Dans le budget communal sont à prévoir les travaux suivants :

- implantation d'un bâtiment de stockage (à l'ancienne gare)
- végétalisation du cimetière
- mise en oeuvre d'un revêtement en granulats d'enrobés recyclés dans les rues du Ruisseau, Thiébault Walter et de la Brigade Alsace Lorraine
- études pour la rénovation du foyer communal.

Dans le budget de l'eau, sont à prévoir les travaux suivants :

- remise à neuf des branchements Bialais, Durliat, du foyer communal et du Club House
- remise à neuf du branchement Gast (83 rue André Malraux)
- renforcement de la conduite rue de l'Étang et remise à neuf des branchements
- ravalement de façade du réservoir d'eau potable.

Dans le budget de la forêt, sont à prévoir les travaux suivants :

- création d'une aire de retournement au lieudit Erlen
- réfection du chemin du Hasenberg.

#### APPEL A PROJET "WIFI4EU" (2018 03 03)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un appel à projet lancé par la commission européenne et le ministère de la Cohésion des territoires pour le déploiement du wifi dans les territoires.

Les aides seront de 100% du coût le l'équipement, dans la limite de 15 000 € par projet.

Le conseil municipal,

- autorise Monsieur le Maire à consulter les opérateurs de téléphonie
- décide d'engager le projet à condition que celui ci n'impacte pas le budget de fonctionnement de la commune.

# <u>AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (2018 03 04)</u>

VU l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Budget Primitif 2017;

CONSIDERANT que, jusqu'à l'adoption du budget 2018 ou jusqu'au 15 avril 2018, le Conseil Municipal peut permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ;



# République française DEPARTEMENT du HAUT-RHIN COMMUNE DE BALLERSDORF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### AUTORISE,

jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2018,le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

## **DIVERS**

- Projection du diaporama du palmarès départemental des maisons fleuries 2017
- Sythèse du sondage effectué concernant un besoin en garderie pour les enfants scolarisés à Ballersdorf. Une étude plus précise concernant les coûts sera effectuée afin de décider rapidement de la mise en place ou non du service à la prochaine rentrée.
- Gel de l'installation de traitement de l'air au groupe scolaire. C'est la deuxième fois que nous avons ce souci. Un constat d'huissier a été dressé.
- Voir si la commune oragnise une journée citoyenne.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la séance close à 21h30. Délibéré en séance, les jours et an susdits.